



Le 8 novembre 2022- FL/PK

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU MERCREDI 19 OCTOBRE 2022

Le conseil syndical de l'Association Syndicale Autorisée du Parc s'est réuni le mercredi 19 octobre 2022 à 20h30, dans la salle Raymond Wagrez, au siège de l'association, sous la présidence de Monsieur François LEJEALLE, président.

PRÉSENTS :

Philippe ALRIC (syndic), **Patricia BUTEL** (syndic), **Frédéric CERTAIN** (syndic), **Jean-Jacques CHIOZZI** (syndic), **Frédéric DELMAS** (syndic), **Nathalie GANZEL** (vice-présidente), **François LEJEALLE** (président), **Pierre LIEBAERT** (syndic suppléant), **Sabine MARNIQUET** (syndic), **Nathalie PASSEDOUET** (syndic), **Jean-Luc POTTIER** (syndic), **Serge GODAERT** (maire-adjoint), **Claude KOPELIANSKIS** (maire-adjoint).

ABSENTS EXCUSÉS

Joel CREVOISIER (syndic)
Christian MARC (syndic)

00 °° 00

Le quorum (au moins sept syndics présents ou représentés) étant dépassé, monsieur François LEJEALLE déclare la séance ouverte à 20h38.



I – Approbation du projet de compte rendu de la réunion du conseil syndical du mercredi 22 juin 2022

Monsieur le président porte au vote le projet de compte rendu de la réunion du conseil syndical du mercredi 22 juin 2022.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

II – Rapport des commissions

➤ Administration Générale – Sécurité – Juridique (Philippe ALRIC)

❖ Lancement d'une consultation pour le marché de travaux de voirie 2023-2026

Le marché de travaux de voirie pour la période 2019-2022 arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Une nouvelle consultation doit être lancée pour la période 2023-2026.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser :

- Le lancement de l'appel d'offres du projet de marché public de travaux pour la réfection des voies du Parc 2022-2026
- Le président à prendre toutes les dispositions utiles pour la réalisation de cet appel d'offres ou de sa relance en cas d'infructuosité.
- Le président à prendre tous les actes de préparation, de passation, d'exécution et de règlement du marché.
- Le président à signer le marché public après décision de la commission d'appel d'offres et à prendre les dispositions d'application nécessaires.



❖ Commission d'appel d'offres pour le marché de travaux de voirie 2023-2026

Pour rappel, l'article 37 des statuts dispose :

Les marchés sont passés selon les dispositions de l'article 44 du décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 :

- *Les commissions d'appels d'offres sont présidées par le Président de l'ASP avec voix prépondérante.*
- *Le maire désigne un représentant de la municipalité avec voix consultative pour participer aux délibérations des commissions d'appels d'offres de marchés bénéficiant d'une subvention municipale.*
- *La commission d'appels d'offres est composée de **trois membres titulaires** ainsi que de **deux membres suppléants** désignés par le conseil syndical en son sein.*
- *Une commission spéciale peut être constituée pour la passation d'un marché déterminé.*
- *Peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres : des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation (salarié de l'ASA, agent de l'Etat etc.) et lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission d'appel d'offres, le comptable public et un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.*
- *Les modalités de fonctionnement de ces commissions sont celles prévues par le Code de la Commande Publique pour les communes de moins de 3 500 habitants, en substituant le terme de « Président » à celui de « Maire ».*

Le responsable de la commission administration générale, sécurité et juridique propose aux membres du conseil syndical de désigner les membres de la Commission d'Appels d'Offres (CAO) pour l'attribution du marché de travaux de voirie 2023-2026

Après en avoir délibéré, le conseil fixe la composition de la CAO de la manière suivante :

<i>Membres titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Jean-Jacques CHIOZZI	Frédéric DELMAS
François LEJEALLE	Pierre LIEBAERT
Jean-Luc POTTIER	



❖ **Lancement d'une consultation pour le marché d'entretien des espaces verts 2023-2026**

Le marché d'entretien des espaces verts pour la période 2019-2022 arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Une nouvelle consultation doit être lancée pour la période 2023-2026.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser :

- Le lancement de l'appel d'offres du projet de marché public d'entretien des espaces verts
- Le président à prendre toutes les dispositions utiles pour la réalisation de cet appel d'offres ou de sa relance en cas d'infructuosité.
- Le président à prendre tous les actes de préparation, de passation, d'exécution et de règlement du marché.
- Le président à signer le marché public après décision de la commission d'appel d'offres et à prendre les dispositions d'application nécessaires.

❖ **Commission d'appel d'offres pour le marché de travaux de voirie 2023-2026**

Le responsable de la commission administration générale, sécurité et juridique propose aux membres du conseil syndical de désigner les membres de la CAO pour l'attribution du marché d'entretien des espaces verts 2023-2026

Après en avoir délibéré, le conseil fixe la composition de la CAO de la manière suivante :

<i>Membres titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Frédéric CERTAIN	Frédéric DELMAS
François LEJEALLE	Pierre LIEBEART
Sabine MARNIQUET	



❖ **Nouveaux horaires des gardes**

Le départ à la retraite d'un garde au mois de juillet a rendu nécessaire une remise à plat des horaires de travail des gardes. En effet, l'effectif des gardes étant désormais de 2, les journées de récupération du travail du dimanche posaient un problème pour la continuité du service.

Une répartition annuelle du travail des gardes a conduit à définir des horaires plus en adéquation avec les nécessités de présence des gardes notamment pendant la période estivale qui pose problème en raison de l'augmentation de la fréquentation du Parc particulièrement source de nuisances (hausse des problèmes de stationnement, pique-nique...).

Depuis le 1^{er} octobre, les nouveaux horaires des gardes sont les suivants :

Période	Horaires
1 ^{er} octobre au 30 avril	8h15-12h30 / 14h00-17h35
1 ^{er} mai au 30 septembre	8h30-13h00 / 14h15-17h30

➤ **Budget-finances (François LEJEALLE et Pierre LIEBAERT)**

❖ **Approbation du budget supplémentaire 2022**

Ce Budget Supplémentaire (BS) porte sur 2 éléments :

- L'intégration du report des résultats des exercices antérieurs pour un total de 781 106 euros
- L'ajustement des dépenses et des recettes à la réalité du budget avec notamment l'intégration des données externes au budget comme l'inflation.

Pierre Liebaert présente les grandes masses de ce budget supplémentaire.

Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Elles sont en baisse de 28 180 euros. Une baisse liée notamment aux recettes prévisionnelles de la redevance forfaitaire de mutation car le nombre de mutations est inférieur aux prévisions du Budget Primitif (BP).



Les autres recettes sont globalement inférieures au BP à l'exception des opérations budgétaires pour 16 220 euros liées à des remboursements de sinistres par l'assurance qui sont également constatées en dépenses, et donc comptablement neutres.

Le total des recettes de fonctionnement est de 1 943 998 euros (en cumulé BS + BP).

Les dépenses de fonctionnement

Des dépenses également en baisse de 28 180 euros mais seulement à l'affichage compte tenu du principe d'équilibre budgétaire de la comptabilité publique.

En effet, les dépenses réelles de fonctionnement sont en réalité en hausse de 92 050 euros principalement liées aux postes budgétaires suivants :

- Les charges de personnel, + 62 000 euros en raison de la hausse de la valeur du point d'indice (+ 3,5%), des recrutements et de la prime inflation
- Les charges à caractère général en hausse de 6% avec une augmentation des dépenses relatives aux fluides due à l'inflation

Pour financer ces charges, le virement à la section d'investissement (l'autofinancement) a été réduit de 120 230 euros.

Section d'investissement

Les recettes d'investissement

Exception faite du report des excédents des années antérieures (+ 781 106 euros), les recettes de la section d'investissement sont en baisse de 120 230 euros avec la réduction de l'autofinancement.

La seule recette réelle en plus est la subvention de la Région pour la restauration des caves du Nord.

Les dépenses d'investissement

Ces dépenses sont en hausse de 52 572 euros, une hausse principalement dues aux éléments suivants :

- La voirie
Les travaux de la piste cyclable de l'avenue Eglé ont représenté une dépense totale de 126 000 euros. Cette dépense a été financée par ponction sur l'enveloppe annuelle des travaux de voirie pour 47 000 euros et les 79 000 euros restant sur le reste du budget
- Les travaux pour les bâtiments
Pour le projet d'isolation du bâtiment du 11-13 avenue Cuvier, la dépense totale inscrite au BP est reportée en 2023. Les seules dépenses prévues en 2022 concernent les honoraires de l'architecte pour la préparation et le dépôt de la déclaration de travaux.



Environ 43 000 euros de dépenses d'aménagement pour le bâtiment de l'avenue Bailly dont 30 000 euros de report de dépenses de 2021.

- La restauration des caves du nord
Avec le réajustement de travaux suite à l'appel d'offres, l'enveloppe budgétaire totale est en hausse de 67 481 euros pour la tranche 1.
- La réfection du bassin de la Place Marine
Des travaux estimés à 27 000 euros.
- La réfection de la Place Napoléon
Les dernières dépenses relatives à la réfection de la place nécessitent d'abonder le BS de 7 000 euros (pour les plantations complémentaires et l'installation de nouveaux bancs).

Tous les ajustements de dépenses et de recettes de ce BS, combinés aux prévisions du BP aboutissent à une baisse prévisionnelle du fonds de roulement de 146 000 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'adopter le budget supplémentaire 2022 arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

<u>Investissement</u>	Dépenses : 687 594,22 €	<u>Fonctionnement</u>	Dépenses : - 28 180,00 €
	Recettes : 687 594,22 €		Recettes : - 28 180,00 €

- **Communication (Nathalie GANZEL)**

- ❖ **Parc Actualité n°92**

Le prochain Parc Actualité est en préparation, il sera distribué au mois de janvier. En plus de l'édito habituel pour les vœux du président, les sujets suivants seront abordés :

- Les travaux de restauration des caves du nord,
- Les travaux d'isolation du bâtiment du 11-13 avenue Cuvier,
- Le recensement des arbres des réserves,
- La réfection de la piste cyclable avenue Eglé,
- L'accueil des nouveaux arrivants,
- L'annonce de l'assemblée des propriétaires 2023.

Il y aura également un article pour la rubrique une maison une histoire.



Sabine Marniquet demande si un article sur la Place Napoléon est prévu dans ce numéro, avec l'inauguration de la statue de Napoléon prévue le 9 décembre, ce sera l'occasion de mettre la place à l'honneur.

Ce sera à étudier si le planning d'édition le permet.

❖ **Cartes postales du Parc**

L'idée en cours de réflexion est de faire de l'affiche « Bienvenue dans le Parc » une carte postale. L'affiche devra d'abord être finalisée auprès du graphiste.

➤ **Espaces verts, environnement et développement durable** **(Frédéric CERTAIN)**

❖ **Comptage des arbres des réserves**

Un travail de comptage des arbres des réserves du Parc a été réalisé cet été. Il a été efficace car environ 12 000 arbres ont pu être recensés avec l'aide de bénévoles.

Frédéric Certain tient à remercier tout particulièrement Madame CHIOZZI.

Nathalie Ganzel propose de faire réaliser un reportage photos des arbres remarquables du Parc afin de les mettre en valeur.

➤ **Hippisme** (Jean-Jacques CHIOZZI)

❖ **Actualité et résultats du centre d'entraînement**

Les entraîneurs Carlos et Yann Lerner et Sylvain Dehez ont récemment remporté chacun une course de plat G1, l'un à Longchamp et l'autre à Saint Cloud.

En course d'obstacles, Lucie Pontoir a remporté à Auteuil l'important prix Finot « Pouliches » et Patricia Butel a terminé 3^{ème} dans celui réservé aux « Poulains » mais a depuis gagné plusieurs courses.



Gianluca Biétolini a vu sa crack « Grand Glory » finir 5^{ème} du Prix de l'Arc de Triomphe, une course qui sera cette année encore élue « la plus grande course du monde » pour la 5^{ème} année consécutive.

Côté effectif, le centre d'entraînement comptabilise actuellement 478 chevaux. Compte tenu du climat général, c'est un bon chiffre. En effet, le centre d'entraînement de Maisons-Laffitte est le seul en France à augmenter ses effectifs de 3,1%.

❖ **Hippodrome**

Les discussions sont toujours en cours avec l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) et les parties concernées mais elles n'ont pas encore permis d'aboutir à une offre ferme dont les termes seront présentés au Comité de France Galop et soumis à son vote.

➤ **Urbanisme (présenté par François LEJEALLE)**

❖ **Recours gracieux contre les permis de construire accordés à l'Ermitage**

Cet été des Algécos ont été installés au 24 avenue Eglé, suivi par des installations similaires au 16 avenue Vergniaud et au 8 avenue Wagram. Au total, c'est 23 salles de classes qui ont été installées, sous la forme d'Algécos, ainsi qu'un barnum pour la cantine du 46 avenue Eglé.

Ces installations se sont faites dans le cadre de quatre permis de construire :

- PC 078358 22 10029 barnum au 46 av Eglé
- PC 078358 22 10016 Algécos au 16 av Vergniaud
- PC 078358 22 10028 Algécos au 8 av de Wagram
- PC 078358 22 10020 Algécos au 24 av Eglé

Les algécos et le barnum ont été installés dans la limite des 6,50m des alignements, ce qui contrevient au Cahier des Charges de Jacques Laffitte dont l'ASP a vocation à assurer la défense. De plus, ces installations sont de nature à causer des nuisances dans le Parc.

Le 27 septembre, quatre recours gracieux ont été déposés contre les quatre permis de construire. Pour rappel, le recours gracieux est une démarche amiable qui permet de saisir le Maire pour lui demander d'annuler sa décision.

Le président, François Lejealle précise que l'action de l'ASP n'est pas une démarche contre le Maire ni les services de l'urbanisme mais les méthodes de l'Ermitage qui ne sont pas



acceptables. L'ASP n'est pas concernée par l'urbanisme mais par le cahier des charges et la défense du Parc.

De plus, même si l'Ermitage est un atout pour le Parc, on ne peut pas accepter tout et n'importe quoi. Il est important de souligner que l'ASP n'a rien contre l'établissement scolaire mais souhaite un projet plus raisonnable et qui s'inscrit dans l'environnement du Parc.

A ce jour, une réponse est attendue de la Mairie pour ces recours gracieux.

❖ **Division du 3 avenue Eglé**

L'ASP a été interrogée par les notaires pour une vente d'une parcelle au 3 avenue Eglé. Il ressort de l'étude du dossier qu'une division a été réalisée sans aucune information ni autorisation d'urbanisme l'autorisant formellement. La question se pose de savoir comment cela est possible compte tenu des règles d'urbanisme.

Serge Godaert répond que cette division est légale et qu'il ne peut pas en dire plus sur ce dossier.

➤ **Voirie et circulation (Jean-Luc POTTIER)**

❖ **Sujets d'actualité**

2 sujets sont d'actualité pour le travail au sein de la commission :

- L'aménagement et la sécurisation de l'avenue Eglé
Un sujet partagé avec la Mairie et notamment la police municipale. Une mise en sécurité de l'avenue Eglé est proposée avec le marquage au sol, une signalétique plus adaptée et la recommandation pour l'installation d'un radar pédagogique.
- L'ilot Place Marine, avenues Odilon Barrot et La Bruyère
Suite à l'installation du stop avenue La Bruyère, les retours sont majoritairement positifs. Une seule réclamation a été reçue à ce jour.

L'étape suivante serait de mettre en sens unique soit l'avenue La Bruyère soit l'avenue Cuvier car les automobilistes roulent beaucoup trop vite, ces portions d'avenues s'avèrent dangereuses.



❖ **Le plan de stationnement du Parc**

Un plan de stationnement du Parc a été communiqué aux services municipaux en septembre 2021. Cependant, il devra être modifié afin de le rendre plus lisible et surtout pour le simplifier. En effet, en l'état actuel, le plan de stationnement impliquerait la pose de 400 panneaux.

III – Divers

Prochaines dates de réunion :

- Mercredi 7 décembre 2022 20h30
- Mercredi 18 janvier 2023 20h30

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, **la séance est levée à 22h00.**

Le Président

François LEJEALLE